



Journal du Député Patrick Hetzel



www.patrick-hetzel.fr



Améliorer la vie de nos concitoyens !

Avril 2014

Cela va faire bientôt deux ans que vous m'avez accordé votre confiance en m'élisant comme député. Depuis ma prise de fonction, mon action politique a été guidée par une ligne directrice simple mais essentielle : améliorer la vie de nos concitoyens ! C'est ma ligne de conduite quels que soient les sujets dont nous avons à débattre à l'Assemblée nationale. Riche de mes échanges avec beaucoup d'entre vous, que ce soit au cours de mes permanences ou encore de mes rencontres lors de très nombreux déplacements, je m'efforce de prendre en considération vos propositions, vos expériences, vos difficultés pour nourrir mon activité de parlementaire. Hélas, force est de constater que la majorité actuelle ne tient que très peu compte des avis de l'opposition. Toutefois, cela ne m'empêche pas d'être actif afin de vous défendre ainsi que les valeurs qui me semblent essentielles. Par ailleurs, les récentes élections municipales ont montré que vous étiez très nombreux à être extrêmement mécontents de la politique menée par le Président de la République. De toute évidence, le changement de Premier ministre n'est pas à la hauteur des enjeux. En effet, il n'y a pour le moment aucun changement de politique or c'est de cela dont nous aurions plus que jamais besoin. Dans peu de temps, vous serez à nouveau amenés à vous exprimer dans les urnes. Vous devrez vous prononcer au sujet de l'Europe. Le dimanche 25 mai auront lieu les élections européennes où il s'agira de désigner ceux qui nous représenteront au Parlement européen. Un fossé semble s'être creusé entre beaucoup de Français et l'Europe (d'après de récents sondages quelques 75 % d'entre eux estiment que l'Union européenne a été inefficace face à la crise). Il y a évidemment des facteurs explicatifs à cela. L'Europe reste encore trop souvent le bouc émissaire facile de nos gouvernements qui déclarent volontiers que ce qui ne fonctionne pas, c'est à cause de l'Europe. A cela vient s'ajouter l'absence d'explications concrètes au sujet de l'Europe : on n'en parle hélas que trop peu. De même, les décisions polémiques et catastrophiques comme celles liées aux plans de sauvetage de certains Etats européens ont été relayées en mettant l'accent sur

certaines dysfonctionnements mais on passe totalement sous silence toutes les autres décisions qui ont un effet bénéfique sur notre vie quotidienne. Soyons sûrs d'une chose : nous ne pouvons pas nous passer de l'Europe. Sans compter que l'Europe, qui nous permet de vivre dans un espace de paix depuis plus d'un demi-siècle, n'est pas figée mais vivante. L'Europe au quotidien, c'est celle d'Erasmus et des échanges de jeunes à grande échelle, celle de la reconnaissance des diplômes et des qualifications, celle de la libre circulation des biens et des personnes, de la monnaie unique qui évite les frais de change et les risques de fluctuation de cours entre les monnaies nationales, d'une harmonisation qui est en marche et qui a pour but de simplifier notre quotidien, particulièrement dans les espaces frontaliers. Cette Europe-là est un bien précieux. Bien entendu, l'Europe doit faire davantage pour continuer d'une part à protéger ses concitoyens et d'autre part mettre en place des politiques efficaces en matière de compétitivité pour préserver les emplois d'aujourd'hui, développer ceux de demain et faciliter la vie de ses entreprises. L'Europe que nous devons continuer à construire c'est celle qui s'appuie sur toutes les entreprises, petites ou grandes, pour développer l'emploi et améliorer le pouvoir d'achat de ses concitoyens. L'avenir de la France ne pourra être qu'euro-péen si nous souhaitons peser efficacement dans le monde d'aujourd'hui et le couple franco-allemand doit incontestablement en être le moteur. Mon message est donc simple pour le 25 mai prochain : allez voter car c'est important pour notre avenir collectif et surtout ne perdez pas de vue que l'Europe est utile pour nous tous. Evitant aussi bien l'écueil de la paupérisation de l'Europe proposée par la gauche que celui de l'eurobéatitude ou encore de l'Europe bouc émissaire, l'UMP défend une voie de la raison et nourrit une ambition réaliste de l'Europe : je vous propose de la partager.

Patrick HETZEL
Député du Bas-Rhin



Education | Formation | Culture

Rythmes scolaires : une réforme gouvernementale bâclée qui ne respecte pas les rythmes biologiques des enfants

Le ministre de l'Education a cherché à imposer par le haut et sans concertation une réforme des rythmes scolaires qui prévoit un retour à une semaine de 4,5 jours. Cela conduit les enfants à être scolarisés cinq jours de suite. Patrick Hetzel, en sa qualité d'ancien recteur d'académie et d'expert des questions éducatives, s'est fortement mobilisé pour dénoncer autant le bien-fondé de cette réforme que la méthode employée. Tout cela illustre combien le Ministre néglige la réalité du terrain et veut imposer contre tous sa vision. Vincent Peillon est resté totalement sourd aux demandes récurrentes des parents, des élus et des enseignants au sujet de

la réforme des rythmes scolaires. Face à une telle désinvolture, Patrick Hetzel a écrit directement au Premier ministre. Il lui a demandé un moratoire au sujet de cette réforme qui n'est pas dans l'intérêt des enfants. Par ailleurs, elle est inapplicable en l'état par les communes notamment rurales qui manquent de moyens, de locaux et de personnel pour développer des activités périscolaires. Il suffit de constater le degré de fatigue des enfants qui sont scolarisés cinq jours d'affilée pour comprendre que nous sommes très loin du bien-être de l'enfant. Au lieu de laisser de la souplesse et de permettre le développement d'expérimentations, le ministre

s'acharne à vouloir imposer cette mesure par le haut. C'est une énorme erreur d'appréciation. Aujourd'hui, les enfants, les parents, les enseignants et les élus de tous bords politiques veulent que l'on laisse du temps au temps, que la question des rythmes scolaires se règle localement par des expérimentations comme le permet d'ailleurs l'article 37 alinéa 1 de la Constitution. Patrick Hetzel a donc lancé un appel pour que les maires qui le souhaitent puissent avoir le choix et qu'une telle réforme ne leur soit pas imposée de manière unilatérale.



Compétitivité des entreprises : dès novembre 2012, Patrick Hetzel interpelle le gouvernement

Lors des questions au gouvernement, en novembre 2012, Patrick Hetzel a interrogé le Premier ministre : « Hier, Monsieur Gallois vous a remis le rapport sur la compétitivité que vous lui aviez commandé. Ce rapport montre avant tout que vous faites fausse route depuis six mois et que les mesures en matière de politique économique et de fiscalité du précédent gouvernement méritent d'être poursuivies et amplifiées, alors que vous n'avez eu de cesse que de les détricoter. Et cette fois-ci, ce n'est pas quelqu'un de l'UMP qui l'écrit ! Alors que les propositions de ce rapport recommandent une thérapie de choc pour

l'industrie française, en tablant sur une réduction de 20 milliards des cotisations patronales et une diminution de 10 milliards des cotisations salariales, vous avez indiqué que vous appliqueriez ce rapport à dose homéopathique, sans créer de véritable choc économique et de compétitivité. Les faits sont têtus. Avec notre réforme, à laquelle vous avez fait référence tout à l'heure, la TVA pour la compétitivité serait déjà en vigueur depuis le 1er octobre dernier. Avec vous, le reniement, c'est maintenant ! Et de plus, la compétitivité, ce n'est pas pour aujourd'hui ! Vous avez perdu du temps ; la France a perdu beaucoup de

temps ! Vous allez faire trop peu et trop tard ! La France a besoin d'un véritable choc de confiance, et non pas de votre défiance. Aussi la représentation nationale voudrait savoir quelles mesures vous comptez prendre pour créer un véritable choc de compétitivité. ». Nous savons hélas aujourd'hui que ces propos étaient prémonitoires puisque le fameux C.I.C.E., le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, n'a eu que des effets très limités dans la mesure où ce que le gouvernement donnait aux entreprises d'un côté, il l'a repris par des nouvelles taxations et de nouvelles hausses de la fiscalité d'un autre côté.



Crédit photo Kuhn SA



Autres actualités

Accueil de l'ancien Premier ministre François Fillon dans la circonscription

Patrick Hetzel a reçu François Fillon, député de Paris et ancien Premier ministre, le vendredi 1er mars 2013, à Drulingen. Une première étape les a amenés à l'imprimerie Scheuer, pour une visite de cette PME d'une vingtaine de salariés. Une rencontre fut ensuite organisée avec l'Association des artisans d'Alsace bossue qui rassemble près de 450 membres, répartis sur les cantons de Sarre-Union, Drulingen et La Petite Pierre. Elle fut l'occasion d'échanger sur leurs préoccupations, qu'elles soient générales sur des questions relatives à la réglementation des entreprises, à l'adaptation de l'offre et de la demande d'emplois ou à la fiscalité, ou plus spécifiques à notre région telles que la concurrence de la main d'œuvre étrangère ou la suppression du caractère obligatoire des corporations artisanales. Pour la seconde partie de ce déplacement, François Fillon est allé à la rencontre de représentants des forces vives du

territoire. Ce moment de concertation, de bilan, de débat et de propositions a permis d'apporter un éclairage sur les dossiers prioritaires pour notre pays.

François Fillon, Jean-Louis Scheuer, Maire de Drulingen et Patrick Hetzel



Développement local | Alsace

Soldes : concurrence Alsace • Lorraine

Patrick Hetzel a interrogé Madame la ministre de l'artisanat au sujet des soldes en Alsace. En effet, voici quelque temps, et afin de tenir compte de la situation frontalière, la Lorraine bénéficie de dates de soldes anticipées par rapport au reste du territoire national de telle sorte qu'il n'existe pas d'écart entre la Lorraine et le Luxembourg et que les commerçants lorrains ne soient pas désavantagés par rapport à leurs homologues luxembourgeois. Toutefois, force est de constater que si la Lorraine est bien voisine du Luxembourg, l'Alsace quant à elle est voisine de la Lorraine. En résolvant le problème des uns, on en fait naître un nouveau pour d'autres. Sa question a donc été très simple : « qu'envisage de faire le gouvernement afin que les dates des soldes entre l'Alsace et la Lorraine soient harmonisées et qu'ainsi il n'existe pas d'effet de distorsion de concurrence générée par l'Etat entre les commerces lorrains et alsaciens ? ». Espérons que le gouvernement ne restera pas sourd à cette légitime interrogation !



Economie | Emploi

Défendre l'apprentissage : un tremplin en faveur de l'emploi des jeunes

Au cours du débat parlementaire concernant la formation professionnelle, je suis intervenu dans l'hémicycle pour désapprouver la politique du gouvernement : « (...) Alors que le Président de la République maintient son objectif de 500 000 apprentis d'ici 2017, son gouvernement prend des décisions contradictoires et floues depuis plusieurs mois qui déstabilisent les entreprises. Pour mémoire, le projet de loi de finances pour 2014 a divisé par deux le crédit d'impôt apprentissage et supprimé l'indemnité compensatrice forfaitaire (ICF) pour la remplacer par un dispositif de compensation au détriment des régions. De plus, la réforme de fusion de la taxe d'apprentissage qui figurait dans le projet de loi de finances rectificative de 2013

était tellement mal préparée par le gouvernement qu'elle a été censurée par le Conseil constitutionnel et ne figure pas pour l'instant dans ce projet de loi. De toute évidence, ce texte marque d'une part le désengagement de l'Etat (qui transfère la gestion des CFA aux seules régions) et d'autre part une incertitude sur la capacité des entreprises à décider librement des établissements qu'ils souhaitent faire bénéficier des fonds non affectés. Tout ceci ne va donc pas dans le bon sens et ce texte, au lieu de favoriser l'apprentissage, va contribuer à le freiner. On ne peut que le déplorer à la fois pour nos entreprises, leur compétitivité et pour notre jeunesse soucieuse de s'insérer professionnellement ».



Autres actualités

Pour une gratuité de la diffusion télévisuelle des grands événements sportifs

Lors du débat parlementaire concernant le volet « jeunesse et sport » de la loi de finances 2014, Patrick Hetzel a tenu à rappeler que nos concitoyens payaient une redevance pour le service public de l'audiovisuel et qu'à ce titre, ils étaient en droit d'attendre que les grands événements sportifs en général et footballistiques en particulier puissent être regardés sur des chaînes gratuites. En effet, le sport est un moment important de partage et d'échange pour nos concitoyens, c'est pourquoi il est nécessaire que le gouvernement maintienne cette dimension dans le cahier des charges de nos chaînes publiques.

Avenir de la desserte TGV de Saverne : rencontre avec le Préfet de Région

La pérennité des arrêts TGV à Saverne après la mise en service de la nouvelle ligne à grande vitesse est un élément essentiel pour le développement du bassin de vie et d'emplois du Pays de Saverne Plaine et Plateau. Le devenir de tout un territoire est en jeu ; son activité économique actuelle doit être non seulement préservée mais accompagnée dans son essor. Fin 2013, le Ministre des transports a confié au Préfet de la Région Alsace, la mission prospective d'organisation du schéma des dessertes pour le TGV Est qui doit rendre ses conclusions courant 2014. Dans le cadre de cette concertation, Patrick Hetzel, député, et Stéphane Leyenberger, Maire de Saverne, ont sollicité un entretien avec Monsieur Stéphane Bouillon, Préfet de la Région Alsace, tout en y associant les acteurs économiques du territoire. L'objectif de cette rencontre organisée le 21 février 2014 en mairie de Saverne portait sur l'intérêt et les attentes d'une desserte à grande vitesse de Saverne et sa région, entre des acteurs économiques de la circonscription et les services de l'Etat, avec l'éclairage technique apporté par l'ADRESS, association pour le développement du rail et des transports collectifs des pays

de Saverne et Sarrebourg. En premier lieu, le Préfet a rappelé le cadre de la concertation menée et les principaux éléments de calendrier par rapport à la mise en œuvre de la desserte de la seconde phase du TGV Est, à la fin du printemps 2016. Ainsi, pour la desserte de 2016 trois axes prioritaires ont été définis : le maintien du nombre de dessertes à grande vitesse entre Paris et Strasbourg, l'amélioration des lignes internationales et la mise en œuvre optimale des dessertes territoriales (conséquences des TGV sur les TER).

« Selon les représentants d'entreprises locales, cette desserte est un élément fort de l'attractivité du territoire »

Le tour de table des représentants des grandes entreprises du Pays de Saverne Plaine et Plateau aura permis de dégager les priorités de cette desserte en gare de Saverne, leurs observations portaient principalement sur l'atout réel que constituent les liaisons directes Saverne-Paris pour les grandes entreprises insistant sur l'importance du gain de temps. Selon les représentants d'entreprises locales, cette desserte est un élément fort de l'attractivité du territoire, plus il y aura de dessertes et de liaisons directes, plus les entreprises seront intéressantes pour

leurs partenaires, qui ont souvent besoin de venir sur place et inversement. Il est très courant que les entrepreneurs optent pour des liaisons via l'Allemagne plus avantageuses tant en terme de temps de trajet que de correspondance et de coût, puisque le temps de parcours reste un critère très important. Il est donc indispensable que la liaison ferroviaire directe soit maintenue et même développée. Au-delà des 12 000 habitants de la ville de Saverne, c'est tout le bassin de vie de Saverne et une partie de la proche Moselle qui sont concernés, soit au moins 150 000 personnes. Le bassin d'emploi du Nord-ouest du Bas-Rhin regroupe près de 15 000 emplois et une vingtaine d'entreprises de plus de 100 salariés. Il est primordial de faire vivre l'industrie qui a besoin d'infrastructures. La desserte de Saverne a clairement un double intérêt : faciliter les déplacements

vers Paris mais également attirer vers Saverne.

La desserte TGV accompagne également la croissance touristique et à titre d'illustration, l'Office de tourisme de Saverne enregistre désormais 50 000 passages par an. En principe pour le service de 2016, les dessertes TGV de Nancy et Metz seront peu impactées. Toutefois, on s'achemine vers une réforme importante des dessertes TER des axes Strasbourg – Saverne – Nancy et Metz, liée au cadencement des TER et à l'articulation avec les TGV à Strasbourg. Le comité technique va désormais poursuivre son travail et les scénarios de dessertes seront présentés à l'automne 2014. Avec les autres élus du territoire, Patrick Hetzel continuera à fortement s'impliquer sur cette question afin d'assurer la meilleure desserte possible pour le territoire.



Stéphane Bouillon, Préfet de Région, Stéphane Leyenberger, Maire de Saverne, Patrick Hetzel, Député.

Economie | Emploi

Une aide à la rénovation énergétique des logements

Patrick Hetzel a cosigné une proposition de loi qui vise à orienter l'épargne privée vers les travaux d'économie d'énergie (sur le modèle du prêt Livret Développement Durable) au travers de la création d'un Prêt Énergie Rénovation des Logements (PERL) en remplacement du dispositif actuel. En effet, il apparaît urgent et indispensable de mettre à la disposition des ménages un produit bancaire parfaitement adapté au cœur du marché de la rénovation énergétique. Celui-ci correspond à la tranche 7 500 - 15 000 euros, identifiée

comme la tranche où les aides sont jugées les plus décisives, près de 36 %. Cette loi contribuera à la réalisation de travaux énergétiques de qualité et efficaces, et permettra aux ménages d'avoir recours au prêt bancaire plutôt qu'aux revenus courants pour financer leurs travaux. Ce prêt travaux allant jusqu'à 9 000 euros pourrait constituer un produit complémentaire à l'éco prêt à taux zéro qui, dans sa configuration, vise des travaux dans la tranche supérieure (moyenne de 16 000 euros).

Santé | Vie sociale

Syndrome d'Asperger : venir en aide aux autistes par une meilleure prise en charge

Patrick Hetzel fait partie du groupe d'étude sur l'« autisme » à l'Assemblée nationale. C'est dans ce cadre qu'il a attiré l'attention de Madame la ministre des affaires sociales et de la santé sur le syndrome d'Asperger ou autistes de haut niveau. Le syndrome d'Asperger est un trouble envahissant du développement (TED) : il s'agit d'une forme d'autisme, sans déficience intellectuelle. Les principales perturbations pour les personnes atteintes de ce syndrome touchent la vie sociale, la compréhension et la communication. Or ce syndrome est particulièrement

méconnu en France. Diagnostiquées tardivement, les personnes Asperger ou autistes de haut niveau ne se voient proposer aucune prise en charge adaptée. Il souhaite savoir ce qu'elle compte faire afin d'assurer une meilleure information de ce syndrome auprès du grand public. En effet, il est essentiel de pouvoir diagnostiquer au plus tôt les « enfants Asperger », de faciliter leur intégration et leur prise en charge. Pour finir, il lui demande si le Gouvernement envisage d'intensifier ses actions afin de permettre une meilleure prise en charge du syndrome d'Asperger.

Santé | Vie sociale

Protéger les héritiers des personnes malades en fin de vie

J'ai pris l'initiative d'une proposition de loi qui vise à protéger les héritiers des personnes malades en fin de vie. Par déontologie, certaines professions sont exclues des donations entre vifs ou par testament, dès lors qu'elles ont prodigué des soins. Le premier alinéa de l'article L. 909 du code civil précise qu'il s'agit des « membres des professions médicales et de la pharmacie, ainsi que les auxiliaires médicaux ». Cela concerne aussi les ministres du Culte. Le vieillissement de la population conduit à impliquer d'autres acteurs auprès d'une population âgée restant à domicile. Ainsi les auxiliaires de vie et les aides à domicile favorisent le maintien des personnes âgées ou malades chez elles. Ces personnes réalisent des interventions visant à compenser un état de fragilité, de perte

d'autonomie ou de difficultés liées à l'âge, la maladie ou le handicap par une aide dans la vie quotidienne. Elles sont tenues au respect de règles éthiques permettant d'établir une relation de confiance avec les personnes âgées ou malades. Ces règles comportent le respect de la personne, de ses droits fondamentaux et le respect de ses biens. Malheureusement, on arrive parfois à des situations d'abus de confiance. Certains héritiers se voient écartés de testaments au profit des professionnels qui se sont occupés des personnes légataires. C'est pourquoi ma proposition de loi vise à exclure toute personne qui, à titre professionnel, aurait soigné, assisté ou hébergé une personne pendant la maladie dont elle meurt, afin de protéger ses héritiers directs.





Plaidoyer pour une agriculture qui joue pleinement son rôle économique, social et environnemental

Patrick Hetzel est intervenu dans le débat parlementaire en défendant des amendements pour affirmer le rôle économique de l'agriculture et afin d'indiquer que la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, n'avait d'avenir que le nom. Malgré l'objectif de renforcer la compétitivité des filières exprimé à l'article 1^{er}, l'ensemble du texte ne traduit aucune vision économique de l'agriculture. Aucune disposition ne permet à ce secteur agricole de premier plan pour notre pays de se moderniser, d'innover, de développer son activité et de décrocher des parts de marché à l'étranger. Au contraire, de nombreuses dispositions vont complexifier durablement le quotidien de la profession : transmission de données et augmentation du nombre de déclarations ; réforme du fonctionnement des interprofessions qui risque de conduire à des blocages au niveau de la prise de décision ; modification des critères relatifs au contrôle des structures et à l'assujettissement au régime des non-salariés agricoles... Par ailleurs, le projet de loi a pour ambition de « repeindre en vert l'agriculture », de développer le concept d'« agro-écologie », en imposant de nouvelles dispositions et en présupposant qu'actuellement les agriculteurs n'intègrent pas le développement durable dans leur activité. « Venez dans ma circonscription et vous verrez qu'ils ne vous ont pas attendu ! J'ai la chance d'avoir une très belle zone d'élevage laitier et les agriculteurs y ont développé des pratiques responsables depuis bien

longtemps. Avec votre texte, vous faites un retour en arrière. C'est une vision passéiste que vous défendez », a lancé Patrick Hetzel au ministre de l'agriculture. Puis il a poursuivi : « J'en veux pour preuve la création d'un nouveau type de groupement (le GEE, groupement d'intérêt économique et environnemental) qui pourra bénéficier de majoration d'aides. De même, la généralisation du bail environnemental et la réforme du contrôle des structures vont faire peser des contraintes supplémentaires sur les agriculteurs. Je regrette vivement que ce projet de loi ne soit pas à la hauteur des enjeux de l'agriculture.

Depuis 18 mois, le gouvernement et la majorité mettent à mal ce secteur : suppression de la TVA Compétitivité que nous avons mise en place et qui aurait pu bénéficier à 94% des entreprises du secteur agricole ; baisse significative des crédits budgétaires en lois de finances (aides à l'installation, aides à la modernisation des exploitations, aide en faveur du redressement des exploitations en difficulté ...) ; hausse des charges en raison de la réforme du dispositif d'exonération des cotisations patronales pour l'emploi de travailleurs saisonniers agricoles (dit dispositif TO/DE) ». Ce projet de loi passe donc à côté des véritables préoccupations des agriculteurs. Il répond plus à une idéologie qu'au souci de répondre aux défis auxquels ils sont confrontés. Il ne répond pas à la question cruciale de l'avenir et du rôle de l'agriculture française dans un monde ouvert et compétitif. »



Enjeu de souveraineté et de compétitivité : les terres rares

Membre de l'O.P.E.C.S.T. (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques), Patrick Hetzel s'est vu confier, avec sa collègue Delphine Bataille, sénatrice PS du Nord, un rapport au sujet des terres rares. Ce terme, qui remonte au 18^{ème} Siècle, désigne une famille de 17 métaux intéressants pour leurs propriétés électromagnétiques. Ils sont particulièrement importants dans les processus de fabrication de nouveaux objets technologiques. A ce jour, la Chine contrôle 97 % de la production mondiale de ces terres rares. De fait, l'enjeu de sécurisation des approvisionnements concernant ces matières premières pour la France devient très stratégique. Raison pour laquelle, dans les années à venir, l'exploitation des terres rares et autres métaux stratégiques, pourrait devenir une priorité nationale. C'est le sens du rapport en cours, lequel sera rendu public à la fin de l'année 2014.



CCPLPP • Crédit photo Roland Letscher

aux langues régionales et ainsi conforter le travail de révision constitutionnelle qui avait été conduit par la précédente majorité et éviter ainsi l'interprétation restrictive que le Conseil constitutionnel et le Conseil d'Etat font à tort de cet article. Au moment de la clôture des débats, Patrick Hetzel a décidé de voter en faveur de ce texte malgré les réserves qu'il avait formulées au moment du débat car il faut désormais arrêter de tergiverser et tout mettre en œuvre pour que cette charte soit ratifiée et pleinement mise en œuvre par la France. Cela n'a que trop tardé.



Les langues régionales sont une richesse qu'il faut défendre

Au cours du débat parlementaire dans l'hémicycle pour défendre la ratification de la charte européenne des langues régionales par la France, Patrick Hetzel s'est fortement mobilisé. La proposition de loi constitutionnelle concernant la ratification de la charte européenne des langues régionales débattue dans la soirée et la nuit du mercredi 22 janvier 2014 au jeudi à l'Assemblée nationale fut l'occasion pour Patrick Hetzel d'intervenir à de nombreuses reprises. Tout d'abord, au moment de la discussion générale pour rappeler que les langues régionales étaient une richesse pour la France et au travers de l'exemple de l'alsacien, il a développé l'idée qu'il fallait aller plus

loin sans quoi il existait un risque très important de voir l'alsacien continuer à perdre des locuteurs, notamment dans les jeunes générations, ce qui ne serait vraiment pas de bonne politique. Ensuite, il a défendu des amendements qui avaient pour objectif de supprimer les interprétations limitatives qui, avec le texte actuel, vont être constitutionnalisées, ce qui n'est pas sans danger lorsqu'il faudra transformer les orientations législatives en actes. Hélas, le rapporteur, le gouvernement et la majorité sont restés sourds à ses arguments. Enfin, il a porté un amendement qui avait pour objectif de modifier l'article 75 alinéa 1 de la Constitution en donnant un statut juridique public



Patrick HETZEL

Député du Bas-Rhin

Laurent BURCKEL, suppléant

Permanences parlementaires :

9 rue de la Gare 67700 SAVERNE
Catherine RIEFFEL • Nathalie LOZITO
Tél. 03 88 91 25 88

14 rue de Phalsbourg 67260 SARRE-UNION
Nadine HOLDERITH-WEISS
Tél. 03 88 00 60 08

Courriel : contact@patrick-hetzel.fr

Site internet : www.patrick-hetzel.fr



Une activité parlementaire très nourrie

Depuis mon élection comme député de la circonscription de Saverne, j'ai très à cœur d'être actif à l'Assemblée nationale et de m'investir pleinement dans l'ensemble des facettes de cette belle mission de représentant de la Nation, que vous, les électrices et les électeurs, vous m'avez confiée depuis juin 2012. Qu'il s'agisse de ma présence en commission et dans l'hémicycle, de la discussion des textes de loi, de dépôts d'amendements, de questions orales et écrites au gouvernement, d'élaboration ou de cosignature de propositions de loi ou encore de participation à des missions d'évaluation et de contrôle ou d'élaboration de rapports pour avis. Pour moi, il est très important que vous puissiez connaître et avoir pleinement accès au travail de votre député. D'ailleurs, pour ce faire, vous disposez de trois outils importants. En premier lieu, mon site internet qui est accessible via www.patrick-hetzel.fr. En second lieu, la page qui m'est consacrée sur le site de l'Assemblée nationale qui peut être consultée via www.assemblee-nationale.fr, rubrique « les députés » et en troisième lieu, la page qui me concerne sur un site élaboré par un groupe de citoyens qui surveillent l'activité des

députés intitulé « nosdeputes.fr » et qui est accessible via www.nosdeputes.fr/patrick-hetzel. Bien entendu mes permanences sont également à votre disposition (voir coordonnées ci-contre).

A titre d'illustration de mon activité, permettez-moi de me référer au magazine L'Expansion de Juin 2013. Cette revue y publie un article intitulé : « Les députés les plus actifs... et les autres ». Ce texte a pour objectif d'analyser l'activité des 577 députés de la quatorzième législature de la Cinquième République. Je suis cité à deux reprises par cette analyse effectuée par Franck Dedieu, rédacteur en chef du magazine L'Expansion. D'une part dans le tableau intitulé « Les bons élèves de l'opposition » qui me fait apparaître comme le plus actif de tous les nouveaux députés du centre et de droite. Et d'autre part, dans le tableau intitulé « Les stars de la Tribune » où je suis classé en sixième position parmi l'ensemble des 577 députés de l'Assemblée nationale, après cinq députés ayant une longue expérience de l'activité parlementaire.

Ces deux tableaux démontrent sans équivoque toute l'intensité de mon engagement et de mon activité au cours du début de la législature au service de mes concitoyens.